



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES SOURCES

VILLE DE DANVILLE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **12^e** jour du mois d'août de l'an **2024**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse : Mme Martine Satre
Conseiller no 1 : Mme Chantal Cantin
Conseiller no 2 : M. Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 : M. Richard Lefebvre
Conseiller no 4 : M. Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 : M. Daniel Pitre
Conseiller no 6 : M. Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20240812-01

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20240812-01 **2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20240812-02 **4.1 Séance ordinaire du 08 juillet 2024**

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20240812-03 **5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 12 août 2024**

20240812-04 **5.2 Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative à l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale**

20240812-05 **5.3 Emprunt temporaire - règlement d'emprunt 2024-06**

6 LÉGISLATION

20240812-06 **6.1 Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile**

20240812-07 6.2 Avis de motion - Règlement numéro 2024-09 modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2015 et ses amendements

20240812-08 6.3 Adoption du premier projet - Règlement numéro 2024-09 modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2015 et ses amendements

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20240812-09 7.1 Entente de fin d'emploi - employé 320035

20240812-10 7.2 Approbation des lettres d'entente 2024-03 et 2024-04 entre la Ville de Danville et le Syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD)

PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

9. TRAVAUX PUBLICS

20240812-11 9.1 Décompte progressif numéro 8 - Travaux d'infrastructures 2023

20240812-12 9.2 Décompte progressif numéro 9 - Travaux d'infrastructures 2023

20240812-13 9.3 Octroi de contrat - Surveillance des travaux - Réfection rue Water

20240812-14 9.4 Octroi de contrat - Services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux - Réfection rue Water

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20240812-15 10.1 Entente financière pour la collecte sélective - Éco entreprises Québec

20240812-16 10.2 Autorisation de signature de l'entente de délégation de compétence à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) pour les matières recyclables

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de juillet 2024

20240812-17 11.2 Octroi de contrat - Service d'inspection pour les nuisances pour l'année 2024

12. LOISIRS ET CULTURE

20240812-18 12.1 Demande d'aide financière - Projet-pilote de service de garde éducatif en communauté (PAPASGEE)

20240812-19 12.2 Proclamation des journées de la culture

20240812-20 12.3 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20240812-21 13.1 Appui au projet de Circuit Court de mise en marché des produits agricoles et locaux de proximité sur le territoire de la MRC des Sources

14. VARIA

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

16.1 Symposium des Arts de Danville – 30 août au 2 septembre 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

20240708-22 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20240812-02 4.1 Séance ordinaire du 08 juillet 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **08 juillet 2024** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du **08 juillet 2024** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20240812-03 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 12 août 2024

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville

DÉPENSES

JUILLET 2024

DÉPENSES TOTALES	1 605 782,15 \$
Rémunération régulière net	120 047,82 \$
Rémunération net élus	8 484,97 \$
Rémunération net incendie	7 983,02 \$
Paiements émis au 2024-08-08	969 025,77 \$
Liste des comptes à payer au 2024-08-12	500 240,57 \$

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **1 605 782,15 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **500 240,57 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240812-04

5.2 Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative à l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale

CONSIDÉRANT QUE le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés;

CONSIDÉRANT QUE ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville exprime le besoin de revoir et de réviser la *Loi sur la fiscalité municipale* ainsi que le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents ;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement du taux de taxe municipale n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités pourraient faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif haut et subir ces impacts négatifs : calculs des quotes-parts de la MRC, calculs des frais de la Sûreté du Québec, ainsi que ces impacts sur les résidents : taxes scolaires, paiement des droits de mutation sur la valeur uniformisée, etc;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville demande officiellement une révision du processus d'évaluation municipale, en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif;

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville propose l'adoption d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des propriétés, qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'unitaire.

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville demande que le facteur comparatif dans l'année 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que sur ces résidents;

QUE la Ville de Danville invite les autres municipalités à soutenir cette initiative et à adopter des résolutions similaires afin de créer une approche harmonisée et

équitable de l'évaluation des propriétés à travers la région. Nous invitons aussi les municipalités à signer et faire la promotion de la pétition à l'Assemblée nationale;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

ADOPTÉE

20240812-05

5.3 Emprunt temporaire - règlement d'emprunt 2024-06

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2024-06 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement temporaire doit être effectuée pour que la Ville de Danville puisse procéder aux investissements souhaités dans le projet de reconstruction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à une demande de financement temporaire d'un montant de 6 879 113 \$ conformément au règlement 2024-06 à la Caisse Desjardins des Sources;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville confirme la demande faite à la caisse Desjardins des Sources pour l'émission d'un financement temporaire au montant de **6 897 113 \$** lié au règlement d'emprunt 2024-06 et que la mairesse et la directrice générale et greffière soient mandatées pour la signature du contrat.

ADOPTÉE

6 LÉGISLATION

20240812-06

6.1 Demande de désignation à titre de célébrant pour un mariage civil ou une union civile

CONSIDÉRANT QUE l'article 366 du Code civil du Québec permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux d'être désignés comme célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville que la mairesse soit désignée comme célébrante compétente sur son territoire;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville demande au Directeur de l'état civil de désigner madame Martine Satre, mairesse de la Ville de Danville, comme célébrante compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

QUE la Ville de Danville transmette une copie de la présente résolution au Directeur de l'état civil.

ADOPTÉE

20240812-07 6.2 Avis de motion - Règlement numéro 2024-09 modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2015 et ses amendements

Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Cantin à l'effet qu'elle adoptera ou fera adopter, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement 2024-09 modifiant le règlement de lotissement 148-2015 et ses amendements.

20240812-08 6.3 Adoption du premier projet - Règlement numéro 2024-09 modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2015 et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), de modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le cadre réglementaire de l'article 5.3.7 ayant pour effet d'établir des conditions de superficies résiduelles minimales à conserver autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone agricole lors d'un morcellement d'un terrain situé dans une zone rurale et partiellement dans la zone agricole est très spécifique et que les situations applicables sont peu probables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.3.7 du règlement de lotissement est peu utile et ne représente pas un enjeu en matière de développement du territoire de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers juridiques de la Ville recommandent de modifier le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de lotissement numéro 148-2015 afin d'abroger l'article 5.3.7;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Chantal Cantin lors de la séance ordinaire du 12 août 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à pareille date.

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le règlement 2024-09 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 5.3.7 intitulé « Terrain situé partiellement en zone « rurale » » est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20240812-09 7.1 Entente de fin d'emploi - employé 320035

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville confirme la fin d'emploi de l'employé 320035 et approuve l'entente de fin d'emploi de ce dernier;

QUE le conseil de la Ville de Danville autorise la directrice générale à signer ladite entente de fin d'emploi.

ADOPTÉE

20240812-10

7.2 Approbation des lettres d'entente 2024-03 et 2024-04 entre la Ville de Danville et le Syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD)

CONSIDÉRANT la convention collective entre la Ville de Danville et le syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD) en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les lettres d'entente 2024-03 et 2024-04 relatives à des modifications à la convention collective ont été rédigées et adoptées par le Syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD) et qu'elles doivent également être adoptées par le conseil municipal et être signées par les deux parties impliquées, soit la Ville de Danville et le Syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD);

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville adopte et signe les lettres d'entente 2024-03 et 2024-04 et par le fait même les modifications à la convention collective du Syndicat des employés municipaux de la région de l'Estrie (CSD) qui y sont décrites;

QUE ce conseil autorise la directrice générale et greffière à signer les lettres d'entente 2024-03 et 2024-04 en son nom.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Jacques Coutu	Fauchage et débroussaillage rue Poisson
Ginette Boutin	Sécurité routière au Carré – Affichage pour les vélos
Diane Vandal	Visibilité coin Water / Carmel Compte à payer - Rémunération brute au lieu de net
Michel Lecours	Lettre concernant le règlement d'emprunt 2023-06 Projet de règlement sur le site web Signalisation d'arrêt sur la rue Daniel-Johnson
Constance Boisvert	Sécurité des piétons rue Daniel-Johnson - Affichage

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

9. TRAVAUX PUBLICS

20240812-11

9.1 Décompte progressif numéro 8 - Travaux d'infrastructures 2023

CONSIDÉRANT la recommandation du bureau d'ingénierie, Les Services EXP Inc., mandaté pour la surveillance des travaux d'infrastructures 2023 ;

**Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville procède à un huitième paiement de **913 543,10 \$** à l'entrepreneur en charge des travaux Excavations Tourigny Inc.;

QUE ces travaux soient financés par le règlement d'emprunt 2023-06.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240812-12

9.2 Décompte progressif numéro 9 - Travaux d'infrastructures 2023

CONSIDÉRANT la recommandation du bureau d'ingénierie, Les Services EXP Inc., mandaté pour la surveillance des travaux d'infrastructures 2023 ;

**Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville procède à un neuvième paiement de **474 234,97 \$** à l'entrepreneur en charge des travaux Excavations Tourigny Inc.;

QUE ces travaux soient financés par le règlement d'emprunt 2023-06.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240812-13

9.3 Octroi de contrat - Surveillance des travaux - Réfection rue Water

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour les services de surveillance des travaux de réfection de la rue Water ;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville octroie le contrat de surveillance à l'entreprise EXP pour un montant de **28 200,00 \$** plus les taxes applicables ;

QUE ces services de surveillance soient financés par le *Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement (PAVL)*.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20240812-14

9.4 Octroi de contrat - Services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux - Réfection rue Water

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour les services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de la rue Water ;

Il est proposé par Jean-Guy Laroche

Appuyé par Pierre Grimard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville octroie le contrat de laboratoire à l'entreprise AtkinsRéalisis pour un montant de **29 200,00 \$** plus les taxes applicables ;

QUE ces services de surveillance soient financés par le *Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement (PAVL)*.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20240812-15

10.1 Entente financière pour la collecte sélective - Éco entreprises Québec

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la **Loi** ») a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le *Règlement* ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est partie à un contrat sur la collecte et le transport de matières résiduelles prenant fin à une date postérieure au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone qui est partie à un contrat portant sur la collecte et le transport de matières résiduelles qui prend fin à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la compensation de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre 2024, fournis entre le 1^{er} janvier 2025 et la date de fin dudit contrat;

CONSIDÉRANT QUE certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1^{er} janvier 2025 par une entente provisoire;

Il est proposé par Gaétan Nadeau

Appuyé par Chantal Cantin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'autoriser la mairesse et la directrice générale de la Ville de Danville à signer l'entente financière entre la Ville et Éco Entreprises Québec (EEQ) pour la collecte sélective des matières résiduelles;

ADOPTÉE

20240812-16

10.2 Autorisation de signature de l'entente de délégation de compétence à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH) pour les matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville soutient la création d'un regroupement de gestion des matières recyclables dans sept municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 468.52 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) permettent à la municipalité de conclure une entente avec la régie par laquelle elle lui délègue une partie de sa compétence ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente ne peut valoir que pour la durée non écoulée de l'entente en vertu de laquelle la régie est constituée ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation de compétence (20231010-20) proposée est conforme aux intérêts et aux objectifs de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de faciliter et d'optimiser l'administration des responsabilités déléguées ;

CONSIDÉRANT QUE le maire et le directeur général sont habilités à représenter la municipalité dans cette démarche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville d'approuver l'entente de délégation de compétence (20231010-20) proposée et d'autoriser sa signature ;

**Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'entente de délégation de compétence pour les matières recyclables tel que présentée ;

D'autoriser le maire et le directeur général à apporter des ajustements mineurs au document de délégation de compétence, sous réserve de l'approbation préalable du conseil municipal ;

De confirmer que la délégation de compétence est consentie conformément aux termes et conditions énoncés dans l'entente de délégation de compétence, conformément à l'article 468.52 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19);

QUE les contrats actuels de gestion des matières résiduelles de la Ville de Danville devront tout de même être respectés jusqu'à leur date de fin.

ADOPTÉE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de juillet 2024

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois de juillet 2024 est déposé aux membres du conseil.

20240812-17

11.2 Octroi de contrat - Service d'inspection pour les nuisances pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour le service d'inspection pour les nuisances pour l'année 2024 ;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville octroie le contrat de service d'inspection à l'entreprise Urbatek selon les conditions décrites dans l'offre de service #2024-52 ;

QUE les frais encourus pour les services d'inspection soient financés à même le fonds général de la Ville pour un budget maximal de 15 000,00\$;

QUE la firme Urbatek et tout employé nommé par celle-ci soient désignés responsables de l'application du règlement de nuisance de la Ville de Danville, notamment la gestion des plaintes, l'inspection des propriétés, le traitement des constats d'infraction ainsi que la représentation en cour municipale.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

12. LOISIRS ET CULTURE

20240812-18

12.1 Demande d'aide financière - Projet-pilote de service de garde éducatif en communauté (PAPASGEE)

CONSIDÉRANT QUE *Le Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance – volet RSGE (PAPASGEE)* offre une aide financière pour l'aménagement de locaux pour le partenaire d'un projet autorisé dans le cadre du projet-pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est en lien avec les objectifs du plan stratégique et la politique familiale de la Ville de Danville;

Il est proposé par Gaétan Nadeau

Appuyé par Chantal Cantin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'autoriser la Ville de Danville à compléter une demande de financement en collaboration avec la MRC et le CPE La Souricière dans le cadre du *Programme d'appui aux partenaires pour l'accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance – volet RSGE (PAPASGEE)* pour l'aménagement d'un local au centre communautaire Mgr Thibault.

ADOPTÉE

20240812-19

12.2 Proclamation des journées de la culture

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Danville et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

Il est proposé par Daniel Pitre

Appuyé par Richard Lefebvre

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

20240812-20

12.3 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire donner accès à ses résidents à toutes les infrastructures récréatives, sportives et culturelles de la Ville de Val-des-Sources et à celles des institutions reconnues partenaires de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire donner accès à ses résidents à toutes les activités récréatives, sportives, culturelles et événementielles de la Ville de Val-des-Sources et celles produites par les organismes accrédités et mandatés par la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre L.R.Q., chapitre C 19);

Il est proposé par Richard Lefebvre

Appuyé par Pierre Grimard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

D'autoriser la mairesse et la directrice générale de la Ville de Danville à signer l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à culture entre la Ville de Danville et de Val-des-Sources;

QUE la Ville de Danville accepte les modalités de l'entente intermunicipale relative aux loisirs et à culture entre la Ville de Danville et de Val-des-Sources seulement pour l'année en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

QUE cette entente sera à revoir dans son ensemble pour l'année 2025.

ADOPTÉE

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20240812-21

13.1 Appui au projet de Circuit Court de mise en marché des produits agricoles et locaux de proximité sur le territoire de la MRC des Sources

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une demande d'appui au projet de Circuit Court de mise en marché des produits agricoles et locaux de proximité sur le territoire de la MRC des Sources de la part du Centre d'Action bénévole des Sources;

Il est proposé par Chantal Cantin

Appuyé par Daniel Pitre

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville confirme son appui au Centre d'Action bénévole des Sources pour son projet de Circuit Court de mise en marché des produits agricoles et locaux de proximité sur le territoire de la MRC des Sources.

ADOPTÉE

14. VARIA

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

Date	Émetteur	Destinataire	Sujet
2024-07-03	Sylvie Bellerose, Directrice générale de la Fédération des Villages-relais du Québec	Daniel Pitre, conseiller	Remerciements pour notre participation aux Prix Inspirations 2024 même si notre projet n'a pas été retenu
2024-07-11	M. Richard Villeneuve, Directeur de l'accompagnement et des finances municipales - MAMH	Direction générale	Approbation ministérielle du règlement d'emprunt 2024-06 relatif aux travaux de reconstruction du garage municipal
2024-07-12	Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales	Mairesse	Retard dans la transmission du rapport financier 2022
2024-07-16	Mme Geneviève Guilbault, vice- première ministre et ministre des Transports et de la mobilité durable	Mairesse	Subvention de 50 000,00\$ pour travaux d'amélioration des routes (PAVL - Volet projets particuliers d'amélioration)
2025-07-25	Julie Beaudoin, Directrice générale des infrastructures d'eau - MAMH	Direction générale	Confirmation de la contribution gouvernementale de 1 344 935 \$ - dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

16. ÉVÉNEMENTS À VENIR

16.1 Symposium des Arts de Danville – 30 août au 2 septembre 2024

PÉRIODE DE QUESTIONS

Émile Lachance	Impact financier sur la collecte du recyclage Pétition Val-des-Sources – perte de valeur
Guy Champoux	Manque de suivi suite aux suggestions des citoyens après les séances du conseil
Diane Vandal	Projet Stanley-Brochu
Marie-Andrée Provencher	Carte de bibliothèque – coût avec l'entente Découpe du territoire – logique
Michel Lecours	Bornes 911 dans les domaines
Ricky Bushey	Ponceau chemin Saint-Félix et Demers Plastique agricole - utilisateur payeur

20240708-22

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Cantin

QUE la présente séance soit levée à 20h28

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse